

Biobarrier
Système de suppression racinaire (domestique)

Pour usage à l'extérieur seulement

Le système de suppression racinaire (domestique) Biobarrier est un système de suppression racinaire pluriannuel composé de nodules à libération graduelle imprégnés d'un herbicide. Les nodules sont fixés en permanence à un géotextile flexible et perméable pouvant être moulé et utilisé dans une gamme d'applications, et permettant d'inhiber le développement de la masse racinaire tel qu'indiqué ci-dessous.

TISSU IMPRÉGNÉ

DOMESTIQUE

GARANTIE : Trifluraline 17,5 %
N° D'HOMOLOGATION 28780 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT IRRITANT POUR LES YEUX
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1,5 kg – 10 kg

FIBERWEB INC.
70, Old Hickory Blvd.
Old Hickory (TN) 37138
ÉTATS-UNIS
1 800 284-2780

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Irritant pour les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes à coques ou un écran facial lors de la manipulation du produit. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever immédiatement les vêtements s'ils sont imbibés du pesticide, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Ne pas entreposer près de la chaleur ni d'une flamme nue. Toute portion non utilisée du produit doit être entreposée dans le contenant d'origine fermé hermétiquement, dans un endroit sec.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

Toxique pour les organismes aquatiques.

PREMIERS SOINS

INGESTION :

- Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
- Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin.
- Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX :

- Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

- Enlever tous les vêtements contaminés.
- Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
- Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION :

- Déplacer la personne vers une source d'air frais.
- Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.
- Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

MODE D'EMPLOI

Le système de suppression racinaire (domestique) Biobarrier est un système de suppression racinaire pluriannuel installé dans des endroits stratégiques dans le sol pour empêcher l'empiètement des racines (voir les utilisations). Le système de suppression racinaire (domestique) Biobarrier supprime les racines en établissant une cloison de trifluraline à même le sol, empêchant ainsi les cellules aux extrémités des racines de se diviser. Les racines sont arrêtées ou redirigées à l'écart des endroits qui risquent d'être endommagés. La trifluraline n'est pas un produit systémique, mais elle permet de limiter la masse de racines. L'action du système de suppression racinaire (domestique) Biobarrier continue sur une base pluriannuelle grâce au mécanisme de libération graduelle de la trifluraline dans le sol à mesure que la trifluraline exposée se dégrade biologiquement et chimiquement. Afin d'empêcher l'empiètement des racines sur le terrain, l'utilisateur doit placer le système de suppression racinaire (domestique) Biobarrier à la distance maximale de la zone de plantation où la croissance des racines est voulue. Puisque le géotextile est flexible et perméable, on peut modeler l'installation sur mesure pour mieux rediriger un système racinaire aux fins d'une utilisation particulière et/ou pour tenir compte des obstacles.

NE PAS appliquer sur un plan d'eau.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors de l'élimination des déchets.

UTILISATIONS DU SYSTÈME DE SUPPRESSION RACINAIRE (DOMESTIQUE) BIOBARRIER

Biobarrier peut être installé dans de nombreux endroits, tels que :

- Massifs de fleurs
- Arbres mûrs
- Plantes ornementales ligneuses
- Brise-vents
- Matériel de plantes ornementales en pépinière
- Plantes ornementales transplantées
- Couverture végétale
- Plantes ornementales/non alimentaires

Utilisation verticale (diagramme fourni)

Utilisation horizontale (diagramme fourni)

Utilisation ceinturée (diagramme fourni)

REMARQUE : Pour certaines espèces de plantes ornementales, l'utilisation de Biobarrier peut faire diminuer la croissance des plantes. En général, la santé de la plante n'est pas affectée. Si la taille maximale de la plante est importante, traiter une ou deux plantes avec Biobarrier pendant une saison de croissance et surveiller les résultats comparativement

aux plantes non traitées.

DIRECTIVES D'INSTALLATION

Le système de suppression racinaire (domestique) Biobarrier est prêt à être installé dans le sol tel quel. Le géotextile doit être installé dans le sol le plus rapidement possible après avoir été retiré du contenant d'expédition scellé, tout en limitant l'exposition à l'ensoleillement direct et aux températures élevées. L'exposition prolongée peut raccourcir la durée d'efficacité du produit. Le système de suppression racinaire (domestique) Biobarrier ne doit pas être installé dans l'eau. Toute portion non utilisée du produit doit être entreposée dans le contenant d'origine fermé hermétiquement, dans un endroit sec.

Le système de suppression racinaire (domestique) Biobarrier peut être installé dans le sol verticalement, horizontalement ou en ceinture. Pour le fixer en position verticale, suspendre le géotextile au moyen de crochets. Les utilisations horizontales peuvent nécessiter des coutures ou des crochets de fixation. Les utilisations en ceinture peuvent comprendre une variété de dispositifs de fermetures pour fixer le géotextile en place. Pour toutes les applications, la distance entre les nodules ne doit pas dépasser 3,8 cm afin d'assurer un plan continu pour supprimer les racines.

Le géotextile doit dépasser la zone à protéger d'au moins 45 cm puisque les racines peuvent dépasser les bords du géotextile. Pour les utilisations verticales, l'arête supérieure doit être au même niveau que la surface du sol. Il faut aussi superposer le géotextile sur le sol d'au moins 5 cm pour les utilisations horizontales.

Lorsque le système de suppression racinaire (domestique) Biobarrier est utilisé dans un endroit où les racines existent déjà, il faut tailler les racines à l'aide d'un sécateur à racines ou d'un appareil semblable et enlever celles-ci. On ne peut pas supprimer les racines efficacement si elles pénètrent le géotextile au moment de l'installation.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer dans un endroit sec hors de l'ensoleillement direct.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper et jeter le suremballage en plastique avec les ordures ménagères. L'emballage extérieur en carton ondulé peut être recyclé.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))